Du 17 juin.

SALONIQUE Pyroscaphe ott. *Ergyl*, cap. Ismail bey, avec march. diverses, groupes et passagers.

TRÉBISONDE. Bateau à vapeur autr. *Austria*, cap. G. B. Bianchi, avec march. div. groupes et passagers.

Du 18 juin.

BEYROUTH. Bateau à vapeur autr. *Orientc*, c. M. Ballovich, avec marchand. diverses, groupes et passagers.

SMYRNE. Bateau à vapeur autr. *Stambaul*, cap. N. De Matici, avec marchandises diverses passagers.

Noms des passagers:

MM. Samuel Honnerbarg, autr., rabbin. — Nissel Yaïsbar, autr. — Spiro Rosso, arg'ais, tailleur. — G. Stathi, anglais, consul. — A. Andjui, anglais, marchand. — Serkis, français. — Ibrahim Mehemet, français, marchand. — Mehemet Hassan, prem. marchand.

Du 20 juin

GALATZ. Bateau à vapeur anglais de la Cie P. O *Nautilus*, Cap. J Brown, avec march. div. groupes et Passagers.

DÉPARTS du 16 juin.

ODESSA. Bateau à vapeur russe, *l'Odessa*, cap. Souri, avec marchandises diverses, groupes et passagers.

TRÉBISONDE. Bateau à vapeur ottom., *Fatsi-Tahrer*, cap. G. Clirsou, avec march. div. groupes et passagers.

Du 17 juin

MARSEILLE. Bateau à vapeur français, *Leibnitz*, cap. Regnier, avec marchandises diverses groupes et passagers.

SALONIQUE. Bateau à vapeur autr. *Ferdinando I^er*, cap. Pocovich, avec marchand. div. groups et passagers.

SALONIQUE. Bateau à vapeur ottom *Hasan Bahri*, cap. Hassan bey, avec marchandises diverses, groups et passagers.

Du 19 juin.

SOUTHAMPTON. Bateau à vapeur angl *Eurie*, cap. G. Wilson, avec march. diverses, groups et passagers.

Du 20 juin

BEYROUTH. Bateau à vapeur autr *Stambaul*, cap. M. De Matici, avec marchandises diverses, groupes et passagers.

GALATZ. Bateau à vapeur autrichien, *Conte Kolowrat*, cap. G. Poirct, avec marchand. diverses, groups et passagers.

BATHENS DE COMMERCE.

ARRIVÉES du 16 juin.

ODESSA. Br. gree, *Aristaïdis*, c. Y. Eleftheriu, charge d'hv. march. à ordre.

TAGANROK. Br. ion. *Scordamaka*, c. G. Caliga, charge de blé, adressé à M. Monzanino; br. russe, *A Spiridhonas*, c. M. Mihalizanos, charge de blé, adressé à M. Mussuri; br. gree, *Abdefs*, c. E. Colari, charge de blé, à ordre.

Du 17 juin

TAGANROK. Br. gree, *Evanghelistria*, c. D. Pighadhis, charge de blé, à ordre.

ISMAIL. Br. russe, *Poiets*, c. S. Spanoli, charge de blé, adressé à M. Condopulo.

Du 18 juin.

SPEZZIA. Br. gree, *Evanghelistria*, c. V. Y Confos, en lest, à ordre.

HYDRA. br. gree, *Armonicos*, c. Y. Petropezino, en lest, adressé à M Caffari.

ODESSA. Br. sarde, *Moderazione*, c. C. Battista, chargé de blé, adressé à MM. Pedemonte et Dodero.

BERDIANSKA. Br. gree, *Temoleon*, c. Y. G. Zakarias, charge de blé, à ordre.

TAGANROK. Br. gree, *Pc. Cathiérina*, c. Y. Al. Fassis, charge de blé, à ordre; br. angl. *Belrespont*, c. G. Bella, charge de graine de lin; adresse à M. Rolli; br angl. *Jessie*, c. T. Young, charge de suif, adresse au susdit

IBRAILA. Br. sarde, *Providenza*, c. G. Brigantin, charge d'orge, à ordre; br. angl. *Gem*, c. G. Hayes charge de maïs, à ordre.

GALATZ. Sch. autr. *Scythian*, c. G Champion, charge d'orge, à ordre.

VARNA Br gree, *Aristobis*, c. Y. Cozacos, charge de blé, à ordre

Du 19 juin.

CARDIFF. Br. angl. *Janes*, c. S. Stubbs, charge de fer, à ordre.

MARSEILLE. Br. autr. *Medea*, c. F. Vucassovich, charge de chaises adressé à M. Zino; br. autr. *Anna*, c. J. Supanovich, en lest, à ordre.

ODESSA. Br. gree, *Pennia*, c. C. Brage, charge de blé, à ordre.

MARIANOPOLIS. Br. angl. *Worthington*, c. J. Bennet, charge de graine de lin, à ordre.

BERDIANSKA. Br. sarde, *Antenore*, c. G. Schiaffin ; charge de blé, adressé à M. Bertaldese ; br. danois, *Eliza*, c. R. Rasmussen, charge de cavissons, à ordre.

TAGANROK. Br. gree, *Aghatha Tihi*, c. G. Cocoris, charge de blé, à ordre; br. ion. *Alexandros*, c. G. Metz vinis, charge de blé, adressé à M. Manzavino; br. ion. *A. Andreas*, c. Y. Lelis ini, charge de blé, à ordre; br. gree, *Telemaco*, c. P. Valsamakis, charge de blé, adressé à M. Inglesis; br. gree, *Kefalica*, c. J. Travlos, charge de blé, adressé au susdit.

ROUSTCHOUK. Br. russe, *Zavdiopighe*, c. A. Evangopulo, charge de maïs, adresse à M. Andonaki.

IBRAILA. Br gree, *A. Yorghinis*, c. G. Zabela, charge de blé, à ordre; br angl. *Calapi*, c. M. Thermiotti, charge de blé et maïs adresse à M. Damaskinos; br. gree, *Leonidhas*, c. S. Paris, charge de blé, à ordre; br. gree, *Hdea*, c. E. Thiolli, charge d'orge, adressé à M Galatti.

ISMAIL. Br. gree, *A. Spiridhonas*, c. M. Ionno, charge de blé, adresse à M. Chrisovelono; br. gree, *Zampighi*, c. Giorgioyani, charge de blé, à ordre.

DÉPARTS du 16 juin.

FALMOUTH Trois-mâts angl *Hespers*, c. J David, charge de graine de lin.

GÊNES. Br. sarde, *Adonis*, c. P. Bensoli, charge de blé.

LIVOURNE. Br gree, *Aghatha Tihi*, c. S Cocokos, charge de blé.

CORFOU. Br. autr *Meridiana*, c. F. Nicolovich, charge de blé.

CHIO. Br. gree, *Theoxeo*, c. D Pilli, chargé de blé.

MER-BLANCHE Br angl. *Southampton*, c. C. Hooper, charge de maïs

MER-BLANCHE. Br. gree, *Zulia*, c. Y. Andoniades en lest.

MER-NOIRE. Br. gree, *Evanghelistria*, c. Y. Colettis, en lest.

Du 17 juin.

FALMOUTH Trois-mâts angl. *Mary Sophia*, c. Y. Blain, charge de graine de lin, à ordre; br. angl. *Nelo*, c. H Johns, charge de graine delin.

MARSEILLE. Br. gree, *A. Yorghios* c. N. Stoyrich, charge de div. march.

LIVOURNE. Br. gree, *Athiefs*, c. M. Calari, charge de blé; br. autr. *Tavarna*, c. L. Zibilich, charge de blé.

MALTE. Br. gree, *Apollon*, c. Y. Kefalas, chargé de blé; br. russe, *N. Nicola*, c. D. Marcopulo, charge de blé.

ZANTE. Br. russe, *S. Giovanni*, c. G. Svoronno, charge de blé.

MER-NOIRE Br. gree, *Péricles* c. N. Dorisa, charge de sel; br. gree, *Artemisia*, c. J. Saricas, en lest.

Du 18 juin.

ORAN. Br. esp. *Pellegrino*, c. M. Lauro, charge d'orge.

ANNONCES.

Avviso.

Conformemente all' avviso inserito nel *Journal de Constantinople* del 26 maggio 1848 (N° 93) ed in riferenza alla relativa insorgente procedura Queen R. Gascoin's Britannico, fu ieri solamente dal Sr. Henry Richard Barker, socio dell' oberata ditta S. et H. R. Barker et C^ie di Costantinopoli, sara per ottenere il suo discarico dal detto debito della ditta stessa, se nel corso di 15 giorni da oggi, non siano fornate delle opposizioni di chi ha diritto o causa.

A Costantinopoli, li 21 giugno 1848.

J. HARDY,
Vice Console Cancelliere.

POUDRE PURGATIVE ET PASTILLES RAFFRAICHISSANTES ET LAXATIVES AU CITRATE DE MAGNÉSIE DE M. ROGÉ,

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS.

Un purgatif d'une saveur agréable, de Citrate de magnésie, avec lequel on prépare une limonade purgative destinée à remplacer l'eau de Sedlitz, et des Pastilles rafraîchissantes et laxatives, pouvant être substituées aux pilules purgatives, a été découvert par M. Rogé, pharmacien.

Avant de faire connaître cette préparation au public, M. Rogé a désiré que l'Académie de Médecine se prononçât sur sa valeur. A cet effet, une commission a été nommée dans le sein de l'Académie; des expériences publiques ont été faites, et le rapport des MM. les commissaires, approuvé par l'Académie, ne peut laisser aucun doute sur le mérite de la découverte de M. Rogé.

La saveur agréable de ces Pastilles les rend très utiles pour purger les enfants; toutes les médecines, même pour toutes les personnes qui, sans vouloir se purger, désirent cependant se tenir le ventre libre au moyen d'un purgatif doux et facile à prendre. Elles remplacent surtout, avec avantage, les Pilules purgatives ordin., pour la plupart composées avec des drastiques, qui l'irritent et irritent l'estomac et les intestins. Les personnes sédentaires, celles que les travaux du cabinet ou de fréquents voyages privent de tout exercice, trouveront également dans l'emploi des Pastilles au Citrate de magnésie de M. Rogé, un laxatif qui agit *sûrement* et *agréablement*.

Dépôt à Pera et à Constantinople, à la *pharmacie* d'A. CALLEJA.

CAISSE PATERNELLE.
ASSOCIATION MUTUELLE SUR LA VIE
AUTORISÉE PAR ORDONNANCE ROYALE.

CAPITAL DE GARANTIE:
DEUX MILLIONS.

SOUSCRIPTIONS RECUEILLIES
AU 30 SEPTEMBRE 1847:
SOIXANTE HUIT MILLIONS.

L'administration est *représentée* à Constantinople, par M. MAURICE FREDERICI, agent général pour les états du Levant.

Le but de l'institution de la caisse paternelle peut se résumer en ces termes:

Formation d'associations pour le versement en commun de fonds qui, placés pendant un certain temps en rentes sur l'état, et augmentés des intérêts qu'ils ont produits sont partagés, à l'époque ou aux époques déterminées par le contrat d'assurance, entre les assurés survivans ou les personnes qui ont succédé aux leurs lite, lesquelles profitent ainsi des parts afferentes aux assurés décédés.

Le dividende à espérer dépend:

1° Du chiffre du capital versé, combiné avec les époques des versements et les chances de mortalité qui se courues.

2° De la durée de l'engagement.

3° De l'importance des sommes acquises aux survivans par les décès de consorts.

Ainsi la part de chaque intéressé peut s'élever à plus de décuple du montant de sa mise, sans que jamais, hors le cas de mort, on soit exposé à perdre le capital versé. Il y a de plus certitude de recevoir les intérêts supérieurs de 6 mois, ou 6 mois à moins d'incertitude entre ce la déclaration prévue par les Statuts.

Le caisse paternelle a formé trois modes d'association, savoir:

1° L'association dotale, pour les enfans qui ne sont pas âgés de plus de 5 ans. Ce mode d'association est de 21 ans à partir de l'année de naissance. Tous ceux des enfans assurés qui sont nés dans la même année font partie de la même association. Les fonds et intérêts sont, après l'expiration de la 21^e année, partagés entre les seuls enfans survivans ou les personnes qui ont souscrit sur leurs têtes.

Il est impossible d'apprécier à l'avance les bénéfices; mais, d'après les calculs, d'après les probabilités des chances de la vie, qu'un père qui verserait 100 francs par an, pourrait espérer d'offrir à son enfant, au bout des 21 ans, une dot de dix mille francs avec possibilité d'arriver jusqu'à vingt mille francs.

2° L'association générale, à laquelle prennent part les personnes de tout âge et de tout sexe. Le temps de l'engagement et le montant de la mise sont facultatifs; toutefois on peut s'engager pour moins de 5 ans ni payer moins de cent francs. Le partage des fonds et intérêts a lieu à l'époque fixée par le contrat. Le bénéfice à espérer est de 2 à 10 fois la mise.

3° Les associations temporaires; c'est une association établie sur les mêmes bases que l'association générale, à cette seule différence que les sociétaires recevront chaque semestre les intérêts de leurs mises. Les fonds provenant des mises des deux dernières périodes prévoit éventuellement réparties de 6 mois en 6 mois entre ceux qui droit survivans; on ne peut souscrire dans cette association pour moins de 5 ans ni payer moins de 100 fr.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Les mises sociales sont fournies en un seul versement ou en versements annuels.

On peut souscrire, soit sur sa propre tête et à son profit, soit sur la tête et au profit d'un tiers. — On ne peut verser son capital social sur le même tête par le contrat.

La caisse paternelle est placée sous la surveillance permanente d'un conseil de censure nommé par le gouvernement français.

Les fonds versés sont immédiatement consacrés en rente sur l'état dont les titres sont rédigés de telle sorte que l'administration ne peut en disposer avant l'époque fixée pour la liquidation du chaque association

Droits des directeurs. Les souscripteurs en signant se réservent une fois pour toutes un droit de 5 p. c. sur la totalité de la mise.

Les personnes établies en quelque autre ville que se soit du royaume peuvent souscrire aux diverses associations formées par la caisse Paternelle, en envoyant leur déclaration à un de leur correspondans à Constantinople, ainsi que l'acte de naissance de l'assuré, légalisé par une autorité française.

AU BAZAR PARISIEN, Grande Rue de Péra, Ancien MAGASIN GRACIE.

DÉPOT DE PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES DE PARIS.

Racahout des Arabes, *Eau Hémostatique* et *Astrictive*, *Dragées de Gélis et Conté* contre les maladies de poitrines, etc; *Pilules de Vallet* pour fortifier les tempéraments faibles, guérir les pâles couleurs, etc.; *Pâte Pectorale de Regnaud'd*; *Pâte et Sirop de Nafé d'Arabie* contre les Rhumes, Catharres, Coqueluches, Irritations, etc., etc. *Poudre non sternutatoire* contre les Rhumes de cerveau et les Maux de gorge; — *Baume Colonial de Lointendant* contre les Rhumatismes et Paralysies; *Liqueur Labarraque*, *Charbon Antiseptique*, préservatifs infaillibles contre la Peste; *Necrosine-Lichelle*, *Sirop de Digitale*, contre les maladies nerveuses; *Pilules et Elixir Anti-bilieux*; *Remède végetal de Hogg*; *Eau du Tamain*, prévenant et guérissant les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches, etc., etc.; *Odontine et Elixir odontalgique*, dentifrices nouveaux sans substances acides; *Eau Chantal*, teignant à la minute en toutes nuances et pour toujours les cheveux, moustaches et favoris; *Huile Tonique de Weber*, pour faire pousser les cheveux et en arrêter la chûte; *Epilatoire Chantal* faisant tomber le poil et le duvet; *Eau de Ninon* pour la toilette secrète des dames; *Crème Blanche* pour adoucir la peau, etc., etc.; *Eau Fournier* pour détacher les étoffes soi-même; et enfin quantité d'autres produits. Eaux et poudres dentifrices de toutes sortes, Elixirs, etc., etc. Dépôt spécial des *Eaux de Fleurs d'Orangers de Vaila* de Paris, fabriquées à *Grasse*. *Biscuits dépuratifs dulcifiées*; *Eau de Botot*; *Rob Végétal*, *dépuratif de Boyveau Laffecteur*.

AU BAZAR PARISIEN, Grande Rue de Péra Ancien MAGASIN GRACIE.

COMMISSION GÉNÉRALE POUR TOUS LES ARTICLES DE PARIS.

Notamment pour Ameublemens, Pianos, Glaces, Lustres, Candélabres, Lampes, Tentures et Ornemens d'Appartemens, Services de Table en or, vermeil, argent et imitation (Procédé Ruolz), Porcelaines, Cristaux, Ornemens d'Eglise, Voitures, Livres de tous genres, etc. — PRIX DE PARIS.

PAQUEBOTS A VAPEUR FRANÇAIS
DE LA SOCIÉTÉ ROSTAND ET Cie.

Avis.

Le bateau à vapeur nommé *Hellespont*, cap. Chassse, est attendu de Marseille le 25 courant et repartira pour la même destination en touchant Gallipoli, Dardanelles, Metelin, Smyrne, Syra, Malte et Livourne, mardi 27 dito à 5 heures du soir.

Cie Rost et Cie.

Constantinople, le 15 juin 1848.

MALADIES SECRETES.

VIN DU DOCTEUR ALBERT.

Après avoir soumis la salsepareille à toutes les épreuves chimiques, pharmaceutiques et médicales, il a été reconnu que cette plante, prépare au vin de Colchie par des procédés qui nous sont propres, et auxquels on n'est parvenu qu'après des recherches longues et dispendieuses, jouissant d'une efficacité supérieure à tous les moyens employés jusqu'à ce jour contre les affections syphilitiques.

En effet, on conçoit aisément qu'une maladie comme la syphilis, dont l'action prolongée sur l'économie, altere et épuise les constitutions les plus robustes, reclamait un traitement qui fût en même temps tonique et dépuratif.

On s'est assuré que nulle autre substance ne possédait réunies les propriétés d'assouvantes, douces, anodines et toniques que le vin vieux de Colchie possédé à un degré qui le rend éminemment propre à se substituer aux éléments dépuratifs de la salsepareille, et à en augmenter la vertu curative.

Des expériences multipliées ont été faites par un grand nombre de médecins, à l'aide de cette préparation, dans des affections opiniâtres, et qui, malgré les traitements les plus variés, avaient épuisé les forces des malades et les avaient conduits aux portes du tombeau. Dans tous ces cas, les accidents n'ont pas tardé à diminuer, et peu à peu les forces, l'embonpoint, le teint clair et les autres signes d'une santé parfaite ont succédé aux symptômes les plus alarmants.

Avant cette découverte, on avait à désirer un moyen qui agit également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, qui fût exempt des inconvénients qui on reprochait avec justice un mercure et autres préparations employées jusqu'à présent comme antisyphilitiques.

Aujourd'hui, on peut regarder comme résolu le problème d'un remède aussi pie, facile, et nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toute affection syphilitique, quelque ancienne et invétérée qu'elle soit.

Les dartres, boutons, rougeurs, démangeaisons, etc., sont quelle dévelopé du vice syphilitique dégénéré ou transmis par l'hérédité, come cela arrive le plus souvent, soit qu'ils proviennent de toute autre cause héréditaire ou accidentelle, ne peuvent être combattus par un moyen plus efficace que le Vin de Salsepareille, ils cèdent constamment à son usage, car il tient le premier rang parmi les dépuratifs.

Dépôt à Constantinople, chez M. EDOUARD OTTONI, pharmacien, à Pera.

DES MALADIES NERVEUSES ET GÉNÉRATIVES,

OU TRADUCTION FRANÇAISE DU TRAITÉ MÉDICAL ANGLAIS

SUR LA VIRILITÉ,

De sa debilité prématurée, avec les instructions pour sa parfaite conservation.

Traduit sur la 35^e édition : 180 pages.

Prix : 4 f. sous enveloppe cachetée, à l'abri de toute indiscrétion.

Ensi médical sur les maladies des organes de la génération, provenant de habitudes vicieuses, des excès en général, des influences du climat et de la contagion, etc., etc., s'adressant à ceux qui en sont affectés dans la jeunesse, l'âge mûr et la vieillesse, avec des observations pratiques concernant le mariage, les causes de la stérilité, les affections nerveuses et mentales, des maladies contagieuses, au moyen desquelles on peut obtenir le rétablissement de la constitution la plus abîmée, et ce sinon à la plus longue existence qu'il soit accordé à l'homme de posséder.

Le tout *illustré de nombreuses gravures d'anatomie, sur acier, coloriées*, démontrant les diverses fonctions, secrétions et compositions des organes de la génération dans leur état sain et de maladie; avec des instructions pour des correspondances et des cas particuliers, par

J. L. CURTIS ET Cie, CHIRURGIENS-CONSULTANTS,
7, RUPERT-STREET, LONDRES.

L'on peut juger de l'importance de cet ouvrage médical célèbre, par le fait que *Soixante* exemplaires ont été vendus en France et en Angleterre seules.

En vente, à Paris, chez GRARFENIER, libraire, Palais-Royal, galerie d'Orléans, 16, « BAILLIÈRE, chez TARRIDE, et nous envoyons cachetée, chez tous les libraires de la France et de la Belgique; et à CONSTANTINOPLE, chez M. WACH, libraire.

COMPTES-RENDUS DE L'OUVRAGE.

Nous n'hésitons pas à dire que l'utilité de l'ouvrage sera appréciée de tout le monde, des parents, des ecclésiastiques. (*Sun*).

Traité de Curtis sur la virilité. — Cet ouvrage avait joui depuis plusieurs années de la plus grande célébrité, sa supériorité est évidente; la lecture en est consolante pour la personne affligée et ramène son espoir.

(*Naval and military Gazette.*)

Virilité, Traité médical. — Aux caractères légers cet ouvrage servira de guide pour les avertir du danger auxquel les expose leur trop grande indulgence pour leurs passions, tandis qu'à d'autres il servira de Mentor à l'heure de la tentation, et aux personnes atteintes il sera la guide sûre de leur santé. (*Observer*).

De la virilité, par J. L. Curtis et Cie. — Leur longue expérience et leur célébrité dans le traitement de ces affligeantes maladies, constituent la plus sûre garantie aux personnes affectées, et justifient la publicité de l'ouvrage. (*Era.*).

Il est à désirer que le traité de Curtis sur la virilité soit lu par la jeunesse et par la vieillesse. C'est une publication médicale, écrite avec art, qui développe le trait exact des causes de maladies qui ont affligé, et traitées trop longtemps par des ignorants et des malintentionnes. (*United Service Gazette.*)

DIALOGUES ARABES-TURCS.

Par M. MALLOUFF,

Professeur de langues orientales au Collége de la Propagande à Smyrne, et auteur de plusieurs ouvrages élémentaires Turcs.

Se trouvent chez M. Louis Songioghlon, à l'imprimerie du *Journal de Constantinople*.

Prix : 7 piastres du G. S.

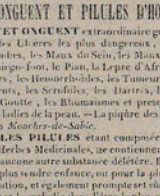

ONGUENT ET PILULES D'HOLLOWAY.

CET ONGUENT extraordinaire guerit les plaies et les Ulceres les plus dangereux, les Maux de Jambes, les Maux du Sein, les Maux de Gorge le Chirgra-Foot, le Pian, la Lepre d'Afrique, les Cancers, les Hemorroïdes, les Tumeurs, les Gonflements, les Scrofules, les Dartres, les Engelures, la Goutte, les Rhumatismes et presque toutes les maladies de la peau. — La piqûre des Mosquitoes et *les Moucher-de-Sable*.

LES PILULES étant composées entièrement d'Herbes Medicinales, ne contiennent ni mercure, ni aucune autre substance délétère. Bénignes pour la plus tendre enfance, en pour la plus faible convalescence, et également prompte et sûres pour de nettoyer la maladie dans l'être le plus robuste, elles sont parfaitement inoffensives dans leurs operations et dans leurs effets, *tandis qu'elles cherchent et qu'elles emportent les maladies de toutes espèces à quelque siege qu'elles soient arrivées*, quelque anciennes et quelques enracinées qu'elles puissent être.

Les Fièvres intermittentes	L'Asthme
Les Taches sur la peau	Les Fièvres Bilieuses
La Bile	Les Coliques
L'Erysipele	Les dérangements des femmes
Les Fièvres de toutes espèces	La Goutte
Les maux de Tête	Les Maladies du Foie
Le Lumbago, dit mana de	Les Hémorrhoïdes
Reins	Les Rhumatismes
La Rétention d'Urine	Les Scrofules.
La Pierre ou la Gravelle	Le Tic-Douloureux
Les Tumeurs	Les Ulcères
Les Vers de toutes espèces	Les Vertiges Vener.

Les Pilules et l'Onguent se trouvent chez **M. A. STAMPA**, Galata, Constantinople.

Edouard OTTONI, pharmacien à Péra.

Il vient de paraître chez M. E. DUBOIS, à COULÉ-CAPOUSSOU:

CARTES GÉOGRAPHIQUES EN RELIEF.

La France; — le Belgique; — l'Allemagne; — les Pays-Bas; — la Grande-Bretagne; — l'Irlande; — la Russie d'Europe; — l'Amérique; — l'Europe; — et les Plans en Relief de Paris, Londres, St-Petersbourg, Vienne et Ste-Hélène.

Il SERA MIS EN VENTE TRÈS PROCHAINEMENT;

LA CARTE DE L'EMPIRE OTTOMAN

y compris la Palestine, l'Egypte et les pays limitrophes, le Plan de Constantinople et du Bosphore, d'Alexandrie, du Caire et de Suez.

On souscrit chez M. DUBOIS, *éditeur*:

Prix : 140 P. avec le texte turc. — 130 P. avec le texte français.

ANNONCES FRANÇAISES.

Toutes les marchandises et tous les produits de l'industrie française se trouvent chez M. CHATEAUNEUF aîné, rue Richer, N° 6, à Paris; et au GRAND BAZAR PARISIEN, Grande rue de Péra.

LE CONGÉLATEUR,

GLACIÈRE DES FAMILLES

(admise à l'exposition de 1844.)

Appareil pour faire de la glace en tous lieux, en tout temps, quel que soit le degré de la température; *approuvé par l'Institut Académie Royale des Sciences*, propriété VILLENEUVE et Cie, Galerie de Valois, Palais Royal à Paris.

En 15 et 20 minutes on peut, au moyen de cet appareil, se procurer de la glace, glacer des crèmes, sorbets, etc., et frapper le champagne. L'opération est très peu coûteuse et d'une très grande simplicité.

On peut voir ces appareils au GRAND BAZAR PARISIEN, à Péra, où il y en a en vente

REMÈDE VÉGÉTAL DE HOGG.

Moyen infaillible, prompt et peu coûteux, de guérir toutes les *Maladies secrètes, nouvelles ou chroniques de toutes origines*, chez les hommes et chez les femmes, telles qu'*échauffements Gonorrhées, Fleurs blanches*, etc., etc. Ce *Remède* entièrement composé de *Végétaux (ayant la forme d'une drogue très facile à prendre)*, convient même aux estomacs les plus délicats; il est employé de préférence et avec un succès surveillans en *Angleterre* et en *France* par les médecins les plus célèbres et dans les hôpitaux.

Se vend en Boîtes chez Roberts pharmacien anglais, 31, place Vendôme, à Paris; et dans les principales villes de l'Europe, une seule boîte suffit pour les cas ordinaires. Prix, 5 fr. la boîte.

Dépôt : à Constantinople, au Grand Bazar Parisien; à Alexandrie (Egypte), chez Rathet; à Smyrne, chez Fabbroggi, à Beyrout, chez Lauretta.

LA CHUTE DES CHEVEUX

EST ARRÊTÉE APRÈS 8 JOURS D'USAGE PAR
L'HUILE TONIQUE DE GEORGES WEBER.

Pharmacien à Paris, 8, rue Neuve des Capucines.

Elle fait revenir les cheveux là ou les racines ne sont pas entièrement détruites. Prix des flacons, 5 francs. Dépôt central à Constantinople au GRAND BAZAR PARISIEN, Grande rue de Péra; à Bayrouth, Alexandrie, Smyrne, etc., dans les meilleures pharmacies.

IMPRIMERIE DU JOURNAL DE CONSTANTINOPLE,
ÉCHO DE L'ORIENT.
PAPIER DE LA FABRIQUE DE SEVRES.